



Crédit complémentaire de 3 865 600 francs destiné à compléter le financement du renouvellement du progiciel de gestion SAP – Programme Novo ERP pour le projet Core ERP et pour un outil de planification et d'exécution budgétaire (PR-1629)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 70 oui


Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 865 600 francs, complémentaire au crédit de 10 370 115 francs voté le 5 octobre 2021 (PR-1455), destiné au renouvellement du progiciel de gestion SAP – Programme Novo ERP y compris l'acquisition d'un nouvel outil de gestion budgétaire.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 865 600 francs.

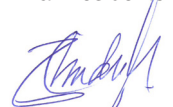
Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2027 à 2031.

Certifié conforme :

La Secrétaire:


Yasmine Menétrey

La Présidente:


Livia Zbinden